

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA22 026 à OCA22 029 – Résolution CA22 09 0119 / Dossier 1223060021

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*

OCA22 030 à OCA22 033 – Résolution CA22 09 0120 / Dossier 1225027006

Ordonnances relatives à l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2022 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, a. 13, paragr. 1° et 4°);*
- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521)*

OCA22 034 – Résolution CA22 09 0121 / Dossier 1229141005

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA22 034 (5984) peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 16 mai 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert